

Gouv'Actu

Mercredi 29 avril 2020

1 - Q/A sur la stratégie nationale de déconfinement

2 - Coronavirus : principaux chiffres sur la situation sanitaire

3 - Lieux de cultes - cérémonies

4 - Kit des mesures pour accompagner les Français face aux conséquences économiques et sociales de la crise du Covid19

1 – Q/A sur la stratégie nationale de déconfinement

Le Gouvernement mis en ligne une FAQ générale sur le déconfinement : elle est à retrouver [ici](#).

Questions / Réponses

Pourquoi les masques qui sont indispensables ne sont pas gratuits ?

- Le Gouvernement est très attentif à la question du prix des masques pour éviter les abus.
- La ministre Agnès Pannier-Runacher a ainsi demandé à la DGCCRF de lui faire des propositions permettant de garantir la qualité et l'accessibilité en termes de prix des masques. Le Gouvernement prendra une décision concernant le prix des masques sur cette base dans les prochains jours.
- Dès à présent, nous avons fait passer le taux de TVA applicable sur les masques de 20% à 5,5% pour en réduire le coût pour les Français.
- Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à accompagner les collectivités à hauteur de 50% des masques qu'elles achèteraient. Le Premier ministre a précisé lors des Questions au Gouvernement que le dispositif sera étendu aux commandes de masques passées depuis le 13 avril par les collectivités locales, c'est-à-dire depuis que le Président de la République a annoncé la date du 11 mai.
- En outre, le Premier ministre a précisé ce mercredi 29 avril que les masques obligatoires pour les collégiens seront fournis par l'État.
- Enfin, une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques permettra d'organiser, en lien avec les maires et les présidents de conseils départementaux, la distribution de masques aux plus précaires comme l'a indiqué le Premier ministre.

Combien de temps durera le dispositif de l'activité partielle ?

- Le dispositif de chômage partiel français est le plus protecteur d'Europe, avec une indemnisation des salariés en chômage partiel égale à 84% du salaire net et 100% pour ceux qui sont au SMIC. Il a été étendu à de nouvelles professions (comme les

employés à domicile par exemple ou les assistantes maternelles) pour être le plus efficace.

- Grâce au chômage partiel, de très nombreux licenciements ont pu être évités. Il concerne aujourd'hui 11,3 millions de salariés, dans 890 000 entreprises.
- Le chômage partiel accompagnera la sortie progressive du confinement : il n'y aura pas de couperet le 2 juin. Des échanges avec les partenaires sociaux permettront de déterminer les modalités précises qui s'appliqueront ensuite.

Puis-je continuer à bénéficier du chômage partiel si je ne souhaite pas mettre mon enfant à l'école ?

- Le système restera valable pendant tout le mois de mai.
- Il est important de laisser le temps à tout le monde de s'organiser. Jusqu'à fin mai, tout parent pourra déclarer qu'il ne peut pas faire garder son enfant et pourra bénéficier de l'activité partielle.
- À partir du 1^{er} juin, pour bénéficier du chômage partiel, il faudra fournir une attestation de l'école précisant que l'école n'est pas en mesure d'accueillir son enfant.

Comment le Gouvernement va-t-il assurer la sécurité sanitaire des personnels et jeunes reprenant l'école à partir du 11 mai ? ?

- Le Gouvernement a développé un protocole sanitaire précis posant un cadre national clair fondé sur les recommandations du Conseil scientifique, permettant aux établissements de déterminer concrètement les mesures à mettre en place pour assurer la sécurité des élèves et des enseignants.
- Ce protocole permettra de préciser par exemple le nombre d'élèves par classe, dans quelles conditions accueillir les enfants en internat et comment organiser l'accueil des élèves dans les classes.
- Il sera présenté ce vendredi 1^{er} mai, après avoir fait l'objet d'échanges avec les associations d'élus, les syndicats de personnels, les directeurs d'écoles et les collectivités territoriales.

- Comme l'a rappelé le ministre de l'Éducation Nationale ce mercredi 29 avril, si un établissement n'est pas en mesure de respecter les mesures du protocole sanitaire le 11 mai, il ne rouvrira pas.

Avec le déconfinement, la pratique sportive reviendra-t-elle à ce qu'elle était avant le 17 mars ?

- Le Premier ministre l'a rappelé le mercredi 28 avril lors de son discours sur le déconfinement : la santé des athlètes, des pratiquants et de la population reste la priorité du Gouvernement. Quand cela ne remet pas en cause la lutte contre la diffusion du Covid, la pratique sportive pourra reprendre de manière progressive.
- Concrètement, les Français pourront faire du vélo, du footing ou pratiquer des sports en plein air sans attestation ni restriction de temps dans la limite de 100km autour de chez soi et de 10 personnes maximum et toujours en respectant les mesures de distanciation physique spécifiques au sport : 10 mètres minimum entre deux personnes pour les activités du vélo et du jogging et une distance physique suffisante pour les activités en plein air. Un guide pratique du ministère des sports fournira prochainement des éléments complémentaires sur les modalités pratiques de reprise).
- Comme l'a indiqué le Premier ministre lors de son discours du 28 avril, il ne sera possible ni de pratiquer du sport dans des lieux couverts, ni des sports collectifs, ni des sports de contacts. La liste sera établie par le ministère des sports. La reprise progressive des activités en salle des sports de contact et collectifs ne sera envisagée que dans un deuxième temps, en fonction de l'évolution de la pandémie.
- Au vu du contexte, la saison 2019-2020 de sports collectifs professionnels ne pourra pas avoir lieu.
- En tout état de cause, les événements sportifs réunissant plus de 5 000 personnes seront interdits jusqu'à septembre

2 - Coronavirus : principaux messages sur la situation sanitaire

Dans le monde

- Le nombre de victimes du Covid-19 progresse avec plus de 3,1 millions de cas confirmés dans le monde, 948 545 guéris et plus de 218 564 décès ;
- les Etats-Unis sont le pays le plus touché, avec plus d'1 million de cas et plus de 58 471 décès.
- en Europe, plus d'1,2 million de cas ont été recensés et 126 000 personnes sont décédées.

En France

- Le nombre de décès par jour reste à un niveau élevé, avec 427 décès supplémentaires en 24h, soit 24 087morts au total depuis le 1er mars (hôpitaux et établissements sociaux et médicaux sociaux).
- Les chiffres hospitaliers indiquent une légère baisse tant du nombre de patients hospitalisés pour maladie CoVid19 (-650 en 24H, soit 26 834 patients) que du nombre de patients en réanimation pour maladie CoVid19 (- 180 en 24H, soit 4 207 patients),soit une diminution lente mais régulière. Dans les Outre-mer, on relève 93 hospitalisations dont 24 patients en réanimation.

Covid19/Maladie de Kawasaki chez les enfants

- Des enfants en France et à l'étranger, dont certains étaient porteurs du coronavirus, ont récemment développé des cas graves de la maladie de Kawasaki.
- Les autorités sanitaires tentent actuellement d'établir s'il existe un lien avec l'épidémie de coronavirus. Ce n'est pas confirmé à ce stade.
- Le Gouvernement reste très vigilant sur cette situation.

3 - Lieux de cultes - cérémonies

- Le Gouvernement a parfaitement conscience des efforts inédits qui ont été consentis par l'ensemble des ministres du culte et des fidèles depuis le début de la crise sanitaire.
- Comme l'a annoncé le Premier ministre devant la représentation nationale mardi, ces efforts devront toutefois être poursuivis encore pour quelques semaines et la reprise des cérémonies ouvertes aux fidèles, repoussée au début du mois de juin.
- Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais elle est justifiée par l'objectif de protection de nos concitoyens, ici des fidèles et des ministres du culte en particulier.
- En effet, dans le cas des cérémonies cultuelles, l'une des difficultés principales réside dans la disparité des lieux de culte, de leur taille, de leur physionomie, de leurs habitudes rituelles, autant de paramètres qui rendent extrêmement complexe l'édification d'une règle applicable à tous, et conforme aux exigences sanitaires commandées par la crise actuelle.
- A cet égard, le Gouvernement examine avec attention les propositions élaborées par certaines autorités cultuelles, notamment celles transmises par la Conférence des évêques de France. Ce travail doit être salué, et si la réalité épidémiologique a justifié qu'à court terme, d'autres choix soient faits par le Gouvernement, ces propositions seront naturellement intégrées à la réflexion générale sur le cadre de la reprise des activités cultuelles, dans le dialogue avec les représentants des cultes conduit au niveau national par le ministre de l'intérieur et dans chaque département par les préfets.
- Pour rappel, les lieux de culte demeurent ouverts pour tous ceux qui voudraient s'y rendre à titre individuel. Par ailleurs, la diffusion de cérémonies sur les médias est naturellement possible depuis le début du confinement.

4 - Kit des mesures pour accompagner les Français face aux conséquences économiques et sociales de la crise du Covid19

Coronavirus, tout savoir sur les mesures du Gouvernement pour lutter contre ses conséquences économiques et sociales

[Télécharger le mémo](#)